



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 20 février 2019, a été adopté le règlement no 265 ayant pour titre « Règlement numéro 265 décrétant un emprunt de 792 351 \$ pour la création d'un fonds de roulement pour le financement d'une partie du projet de construction d'un Centre multifonctionnel et de congrès (Espace Basques) situé aux abords de la Route 132 sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles. ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 4^e jour du mois de juin 2019.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques